

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOÛT 2016

L'an deux mille seize, le 4 août à 20h00, le Conseil Municipal de MASLACQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **TROUILHET Georges**, Maire.

La séance est ouverte à 20h06

PRÉSENTS :

BONNAFOUX Stéphan
COUTURIER Christian
de LAPPARENT Alain
GRIGT Michel
LASSERRE Nicole
MALHERBE Dominique
TROUILHET Georges

(entre en séance à 20h12)
(entre en séance à 20h08)
ESCOS Julien
LANGLA Robert
MINJOU Jacqueline
NAULÉ Jean

ABSENTS :

CUESTA Pierre Guy
DELACOCHEY Éric
LAFFARGUE Thérèse
LARCHER Christelle

PROCURATIONS

Aucune
Aucune
GRIGT Michel
Aucune

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire : Alain de LAPPARENT

Compte rendu de la séance précédente

Lecture du compte rendu de la séance du 30 mai 2016 est donnée à l'Assemblée.

Jean NAULÉ fait remarquer qu'une phrase figure deux fois dans son intervention aux questions diverses

A cette exception près, il est **APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ**

ORDRE DU JOUR

- Dossier ADAP
- Recensement population 2017 (recrutement agent recenseur)
- Renouvellement contrat CAE (Ecole)
- Location appartement 1 (presbytère)
- Encaissement chèques (OGEC, AXA)
- Devis Chronofeu
- Devis LACAVE (clôture école)
- Devis armoire vitrée
- Limiteur acoustique (salle socio)
- Rapport annuel Gave Baïse
- Informations

2016/08/01 DOSSIER AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMÉE

Historique

- **Le 19 février 2015**, lors de la réunion du Conseil Municipal, il avait été décidé de confier à l'APAVE le diagnostic des bâtiments communaux concernant les nouvelles normes d'accessibilité afin de pouvoir déterminer les priorités et fournir à la Préfecture un programme de réalisation des mises aux normes.
- **Le 25 juin 2015**, monsieur Jean NAULE présentait au Conseil le rapport de l'APAVE qui faisait apparaître un montant de travaux très important (946 818 €). Une partie de ces travaux étant à la charge de la C.C.L.O., le solde pour la commune empêcherait tout autre investissement pendant une longue période. Une réflexion s'imposait pour dégager les priorités.
- **Le 25 novembre 2015**, Jean NAULÉ fait le point sur les projets de mises aux normes de l'espace public pour les handicapés.

Il rappelle d'abord les enjeux financiers : ≈ 950 K€

Il n'est pas envisageable de mettre deux ascenseurs dans les bâtiments de Ménat.

Il est proposé que nous mettions en œuvre rapidement les investissements nécessaires à l'Agence Postale et à l'épicerie et que nous approfondissions les autres aménagements.

Le Conseil Municipal confirme sa volonté d'étaler les investissements sur 9 ans et juge nécessaire d'approfondir une réorganisation de l'activité des associations autour de la salle socioculturelle pour répondre aux besoins en évitant des investissements de mise aux normes inutiles et trop onéreux.

- **Le 25 février 2016**, afin de finaliser et d'entreprendre les travaux indispensables, le Conseil souhaite s'attacher les compétences d'un architecte pour élaborer un projet d'ensemble.

Le Conseil demande au Maire de contacter différents architectes dont les projets seront présentés lors d'une prochaine réunion.

Une première présentation du dossier des architectes est faite le 15 avril 2016, mais certains éléments manquants ne permettent pas au Conseil d'arrêter une décision, une nouvelle réunion est prévue le 21 avril 2016.

- **Le 21 avril 2016**, Jean NAULÉ rappelle que nous avons déposé un premier dossier Ad'AP qui n'a pas été retenu en l'état par les Services de la Préfecture, qui nous ont donné jusqu'au 30 juin pour en représenter un qui soit éligible.

Nous nous sommes tournés vers des architectes pour leur demander une proposition pour un programme d'investissements sur 9 ans à partir du travail préliminaire réalisé par l'APAVE et de nos premières réflexions de solutions de substitution destinées à réduire le coût du projet.

- Dans ces conditions, le Maire et les deux Adjointes proposent que le Conseil Municipal
 - Choisisse pour monter le dossier Ad'AP Mme TARDIEU qui a l'expérience de ce type de dossier, et qui peut respecter les délais impartis.
 - Une fois le dossier Ad'AP retenu, à partir d'indications complémentaires fournies par les architectes, le choix portera sur l'étude et le suivi des travaux
 - Décide avec lui de la mise en œuvre dans les premières années de travaux emblématiques qui montrent l'engagement de la commune
- Plusieurs conseillers s'étonnent que le dossier Ad'AP monté par la commune s'engage sur des travaux qui sont de la compétence de la Communauté de Commune comme l'éclairage et les accès extérieurs.

Il leur est répondu

- Que nous avons fourni des fiches à la C.C.L.O pour l'ensemble des travaux qui la concernent sans avoir eu en retour d'engagement de sa part.
- Que nous devons respecter le délai du 30 juin qui nous a été fixé.

- Que la CCLO à partir du travail préliminaire opéré par la Commune aura son propre programme à proposer
- Que pour la plupart des bâtiments les travaux envisagés par la commune les rendront accessibles même si les accès extérieurs (de la compétence de la CCLO) ne sont pas totalement aux normes.

Le Conseil Municipal adopte la démarche proposée.

Depuis, Madame TARDIEU et Monsieur NAULE ont rencontré les services compétents et ont négocié différents points mis en avant par le rapport de l'APAVE. Les services de la Préfecture ont accepté les propositions détaillées de l'architecte qui réduisent sensiblement le montant total des travaux.

Décisions à prendre

Le dossier ADAP comprend 9 bâtiments :

- Agence Postale
- Mairie
- Épicerie
- Vestiaires
- École
- Église
- Ménat
- Salle socio
- Local de chasse

A l'analyse des diagnostics établis par l'APAVE, il ressort différentes catégories de travaux :

- Des travaux de VRD (Voies et Réseaux Divers)
- De menus travaux de modifications : Meubles, de sanitaires...
- Des travaux importants de modifications de structures ou de gestions des bâtiments.

Certains travaux peuvent être groupés, ce qui permettrait d'optimiser les coûts :

- Gestion administrative communale,
- Maîtrise d'œuvre,
- Nombre de consultation d'entreprises,
- Prix des travaux,
- Gestion du/des chantiers

Monsieur le Maire fait part de sa satisfaction des avancées importantes intervenues sur nos obligations grâce à l'intervention de notre architecte Mme TARDIEU qui a pu négocier de nombreuses dérogations auprès de la DDTM comme :

- Le maintien de la porte de la bibliothèque (88cm dont la modification aurait touché à la structure) ceci permettra de maintenir la bibliothèque à Ménat
- La possibilité d'utiliser le 1^o étage de Ménat pour les activités pouvant être proposées aux handicapés au RC (comme d'assister aux matches de pelote).
- La limitation des travaux aux vestiaires du foot (éclairage, sol devant, place de parking handicapé)
- La prise en compte des nouveaux WC de la cantine dans les sanitaires handicapés de l'école

A la suite des rencontres intervenues (DDTM, Jean NAULÉ, Mme TARDIEU à Pau puis Mme TARDIEU et les Adjoints à Maslacq) plusieurs tranches de travaux sont proposées au Conseil Municipal.

Tranche 1 : DIVERS TRAVAUX

- Agence postale
- Mairie
- Épicerie
- Vestiaires
- Église
- École
- Ménat (partie extérieures)

Travaux comprenant :

L'aménagement des accès extérieurs sur le parking arrière de la Mairie, réfection, menus travaux d'intérieurs (aménagement de sanitaires, portes,...)

Tranche 2 : MÉNAT (partie intérieure)

- Les travaux de mise en accessibilité prévoient l'adaptation d'un sanitaire, d'un vestiaire, et quelques menus travaux.
- Il est proposé au Conseil Municipal de profiter de cette campagne de travaux pour refaire l'ensemble des sanitaires et des vestiaires qui sont en très mauvais état, ainsi que certains travaux d'entretien.
- De même, la reconstruction du sanitaire de la cour du Ménat pourrait être jumelée avec la réfection de la cour pour son accessibilité.

Tranche 3 : SALLE COMMUNALE ET LOCAL CHASSE

La Commune a pour objectif de lancer une opération de rénovation et d'extension de la salle communale.

La mise en accessibilité sera faite à l'occasion de ces travaux.

ESTIMATIF SOMMAIRE DES TRANCHES :

- Tranche 1 : 95 000 € HT
- Tranche 2 : 175 000 € HT
- Tranche 3 : 93 000 € HT, (mais à étudier dans la globalité de l'aménagement de la salle socio)

Il est proposé de globaliser les tranches 1 et 2, en rajoutant l'aménagement de la cour (estimé sur 300m² environ) 45 000 € HT (Montant est à affiner).

Pour un montant total de 315 000 € HT il serait donc possible de rendre tous les locaux accessibles en une phase de travaux et de permettre ainsi au Conseil d'achever avant la fin du prochain mandat l'ensemble de l'accessibilité des bâtiments suivant le projet décrit ci-dessus.

Un long échange s'instaure à l'intérieur du Conseil au cours duquel sont principalement évoqués :

- L'ampleur de l'écart entre l'estimation de l'APAVE et l'Ad'AP.
- L'intervention de la CCLO dont il est confirmé qu'elle prendra en compte les besoins en VRD en liaison avec la Municipalité une fois que la commune aura décidé des travaux qu'elle mène. (M. le Maire a rencontré un responsable)
- La possibilité de réduire le montant des investissements par la coordination des travaux
 - La passation de marchés couvrant les travaux communaux et ceux de la CCLO n'est pas envisageable
 - La Commune en globalisant les travaux réalisés dans le cadre de l'Ad'AP et ceux de la modernisation de la salle socioculturelle pourrait faire des économies d'échelle
 - La CCLO de son côté en passant des marchés sur des travaux intervenant dans plusieurs communes pourra aussi réduire ses coûts
- L'inquiétude sur la capacité de la commune de réaliser les travaux d'extension et d'amélioration de la salle socioculturelle en sus de l'Ad'AP, d'ici la fin du mandat. La Commission Finances Commerce Artisanat devra à la rentrée faire une approche de la capacité de la commune à globaliser les deux projets.

Il est probable que la situation financière de la commune le permette

- Elle n'est pratiquement plus endettée
- Elle a encore des fonds propres
- Le projet d'accessibilité est subventionné à 30%
- La globalisation des deux projets permettrait d'accroître le taux de subventionnement.

Il est demandé au Conseil :

- D'approuver le dossier Ad'AP tels que défini ci-dessus
- De confirmer le choix de l'architecte
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet...

Vote : pour la démarche proposée = UNANIMITÉ

2016/08/02 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017

Recrutement agents recenseurs

La loi relative à la démocratie de proximité fait figurer notre commune dans la liste des communes qui ont à réaliser l'enquête de recensement pour la troisième fois en 2017.

Toute la population vivant à Maslacq sera recensée entre le 19 janvier et le 18 février 2017.

Pour cela, le Maire par arrêté, doit nommer un coordonnateur communal qui sera

- Chargé du bon déroulement de la collecte
- L'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant la campagne.
Cette personne effectuera une journée de formation courant octobre ou novembre.

De plus, le Maire devra nommer deux agents recenseur qui seront rémunérés selon les critères suivants

- Chaque agent ne doit pas avoir plus de 500 habitants à recenser.

Le montant de la dotation forfaitaire allouée à notre commune au titre de l'enquête pour 2017 nous sera communiqué courant octobre 2016.

Les bases de ce calcul sont :

- 918 habitants de la population de 2012
- 315 logements en 2012

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à rechercher et recruter deux agents recenseurs et un coordinateur qui peut éventuellement être un élu.

Vote : pour = UNANIMITÉ

2016/08/03 CONTRAT CAE ÉCOLE

Nous avons la possibilité, confirmée par Pôle Emploi, de renouveler la convention CAE de l'ATSEM de l'école pour 12 mois complémentaires à compter du 01/09/2016 dans les mêmes conditions que la convention initiale.

L'équipe de l'école en fait la demande.

M. le Maire indique qu'il n'a pris aucun engagement.

Des échanges à l'intérieur du Conseil, il ressort :

- Qu'il y a deux ans que ce poste a été créé
- Qu'il n'y a pas eu de réduction d'effectif
- Que les conditions financières le permettent

Le Conseil se prononce pour un renouvellement.

Vote : pour = UNANIMITÉ

2016/08/04 LOCATION APPARTEMENT PRESBYTERE

Le logement 1 du presbytère sera vacant le 15 août prochain. Peu de candidats se sont manifestés.

Le Conseil est invité à se prononcer sur le choix du futur locataire.

Une personne est très intéressée car elle voudrait que ses enfants continuent leur scolarité à Maslacq.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer sur le choix du futur locataire.

- Accepte cette candidature
- Autorise le Maire à restituer la caution à l'ancien locataire si l'état des lieux le permet

Vote : pour = UNANIMITÉ

2016/08/05 ENCAISSEMENT DE CHÈQUES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de deux chèques qui sont arrivés en Mairie.

Ils correspondent à :

- Un remboursement d'un remplacement d'un contrat d'assurance AXA pour un montant de 8 218.66 €
- Un remboursement de l'OGEC suite à une erreur du nombre d'enfants inscrits pour un montant de 1 909.84 €

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à procéder à l'encaissement de ces chèques.

Vote : pour = UNANIMITÉ

2016/08/06 DEVIS CHRONOFEU

Suite à la vérification annuelle des installations de protection contre l'incendie, il est nécessaire de procéder au remplacement de matériel obsolète ou défectueux :

- Extincteur RDC hall de la poste : 93.54 € TTC
- Divers Blocs Autonomes Eclairage de Sécurité
Poste, trinquet, église, chaufferie stade : 1 411.86 € TTC
- Déclencheur manuel d'alarme : 175.44 € TTC

Le Conseil amené à se prononcer :

- Accepte le devis
- Décide de la modification du Budget permettant le paiement

OBJET	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 6135 Locations mobilières	- 1 587.30 € €	
D 023 virement sect. Invest.		1 587.30 €
R 021 virement de la sect. Invest		1 587.30 €
D 2188 - 34		1 587.30 €

Vote : pour = UNANIMITÉ

2016/08/07 DEVIS LACAVE POUR CLOTURE ECOLE

Lors du vote du budget primitif 2016, l'installation d'une clôture entre le nouveau restaurant scolaire et la propriété du riverain avait été évoquée et prévue.

Cette clôture devait être constituée de blocs sur une distance de 23.70 m et sur une hauteur de 1.70 m pour un montant de fournitures de 1 765.36 € TTC.

Les parents d'élèves souhaitaient pour des raisons esthétiques, plutôt un grillage.

A la suite d'une nouvelle rencontre, le propriétaire concerné accepte cette nouvelle proposition

- La commune achète le grillage
- Le propriétaire riverain crée les fondations, pose deux rangées de blocs et fixe le grillage.

Un nouveau devis nous est parvenu en grillage Hercules vert pour un montant de 659.80 € TTC qui correspondrait plus à l'aspect environnemental.

Le Conseil amené à se prononcer :

- Accepte le devis
- Décide de la modification du Budget permettant le paiement

OBJET	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 6135 Locations mobilières	- 659.80 € €	
D 023 virement sect. Invest.		659.80 €
R 021 virement de la sect. Invest		659.80 €
D 2313 - 10		659.80 €

Vote : pour = UNANIMITÉ

2016/08/08 DEVIS ARMOIRE FROIDE POSITIVE

Une armoire froide de l'épicerie est défectueuse et l'entreprise chargée de l'entretien, vu le montant des travaux, considère que la réparation n'est pas souhaitable compte tenu de l'âge de l'appareil.

Deux devis nous sont parvenus :

- Société SARRAT : 1 796.40 € TTC
- Société METRO : 1 020.00 € TTC

Le Conseil amené à se prononcer,

- Accepte le devis METRO
- Décide de la modification du Budget permettant le paiement
-

OBJET	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 6135 Locations mobilières	- 1 020.00 € €	
D 023 virement sect. Invest.		1 020.00 €
R 021 virement de la sect. Invest		1 020.00 €
D 2183 - 28		1 020.00 €

Vote : pour = UNANIMITÉ

2016/08/09 LIMITEUR ACCOUSTIQUE POUR SALLE SOCIO

Lors d'une précédente réunion, il avait été évoqué l'installation d'un limiteur de son pour la salle socio afin de limiter les désagréments pour les riverains lors des locations pour mariage, baptême et autres manifestations.

La décision avait été repoussée car nous n'avions qu'un devis.

Depuis, malgré de nombreuses demandes, seule la société AES a répondu à notre demande et a établi un devis sans visiter le site

- AES 2 650.00 € HT
- Brunet Solliez 7 048.00 € HT

Un virement de crédit sera nécessaire si acceptation du Conseil.

Le Conseil amené à se prononcer, constate que le devis ne comporte pas les modifications de l'armoire électrique nécessaires.

- Demande que le devis soit complété

Vote : report = UNANIMITÉ

2016/0810 RAPPORT ANNUEL GAVE BAÏSE

Il est donné lecture à l'Assemblée du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif (articles L.2224-5 et L.5211- 39 du Code Général des Collectivités Territoriales) établi par le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse, auquel la commune a transféré les compétences.

Ce document concerne l'exercice 2015 et il a été établi conformément aux dispositions des articles L.2224-5 et L.5211- 39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui font obligation au Maire de porter à la connaissance du Conseil Municipal le rapport de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal :

- Est invité à prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif (articles L.2224-5 et L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales) établi par le SIEA Gave et Baïse, auquel la commune a transféré les compétences.
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président du SIEA Gave et Baïse.

Vote : pour = UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

- **Dominique MALHERBE**
 - **Demande comment protéger le stade contre l'intrusion des gens du voyage**
 - Certaines communes ont creusé des tranchées dans lesquelles elles ont scellé des roches pour rendre plus difficile leur enlèvement. Ce dispositif pourrait être placé derrière le local des chasseurs pour leur laisser un accès facile.
 - **Julien ESCOS**
 - En face de chez Jean Hernandez, une couche de bitume supplémentaire a été ajoutée sur la route, elle accroît la pente de l'accès au terrain et risque d'augmenter le risque d'envahissement par l'eau
 - *Il faut envisager un curage du fossé et le changement de la buse*
 - **Robert LANGLA**
 - **Remercie ceux qui l'ont soutenu lors de sa convocation devant le Procureur de la République pour un rappel à la loi du fait de la vidéo qu'il avait prise de Maslacq et indique au Conseil le déroulement de l'audience.**
 - *Le Conseil est choqué que la procédure ait été menée à son terme mais satisfait qu'elle n'ait débouché sur aucune sanction.*
 - **Stephan BONNAFOUX**
 - **Demande les heures où il est autorisé de tondre le dimanche et propose qu'on les rappelle**
 - *L'article du site Internet de Maslacq rappelant les préconisations du Règlement Sanitaire Départemental lui est projeté :*
TRAVAUX ET BRICOLAGE PAR DES PARTICULIERS Périodes d'exécution :
 - ✓ *Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30*
 - ✓ *Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19 h00*
 - ✓ *Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00*
 - *Cet extrait du règlement figurait dans le « Maslacq Infos » de juin 2016*
 - **Présente l'affiche du marché gourmand de « lous de Bacchus » et demande si une subvention peut être sollicitée**
 - *Il lui est rappelé que 1 200 € ont été budgétés à cette fin en subventions diverses. Conformément à la règle, un dossier de demande de subvention est souhaité*
- **Alain de LAPPARENT**
 - **Rappelle qu'il était prévu de statuer sur le prix des concessions au cimetière**
 - *Effectivement la Commission Finances Commerce Artisanat devait faire des propositions au Conseil Municipal, ce travail reste à faire*

- **Aide aux devoirs** : Ayant relu le PV de la séance précédente, il a noté que la nouvelle formule « Remue-Méninges » de la CCLO aurait pour effet positif de faire baisser le coût des Travaux Pédagogiques pour les communes. Ne devra-t-on pas se reposer la question dans le futur ?
 - *Christian COUTURIER lui indique que l'intégration de l'aide aux devoirs dans les TAP n'est pas conforme à la philosophie qui a présidé à la mise en place des activités périscolaires à Maslacq et que c'est pour cette raison qu'il a été proposé au Conseil de ne pas adopter la nouvelle option d'aide aux devoirs.*
- **Demande au Conseil de donner l'autorisation à la Commission Information Communication d'étudier avec la CCLO l'opportunité d'une opération « Stop Pub ».**

En effet, sur le territoire de la CCLO ce sont 1600 T de documents publicitaires qui sont déposés dans nos boîtes aux lettres. On estime à 25% les foyers qui jettent ces documents sans les lire. La pose d'un autocollant « Stop Pub » par cette partie-là de la population, éviterait plus de 400 Tonnes de gâchis de papier et ferait économiser environ 63 000 € de traitement à la CCLO.

 - Le Conseil considère qu'effectivement une opération de ce type aurait plus de sens au niveau de la Communauté de Commune qu'au niveau du village et juge que lancer l'idée est utile.

La séance est levée à 22h30

INFORMATIONS DU MAIRE

- **Avis sur l'intégration des heures complémentaires pour les agents communaux**
- **Qualité de l'air intérieur de l'école contrôle avant 2018**
- **Lettre SCARLETT.**

*Affiché le 11 août 2016
Le Maire
Georges TROUILHET*